



Palézieux, le 9 juillet 2008

**Commune de Palézieux**  
Maison de commune  
1607 Palézieux

## Communications de la Municipalité

Procès-verbal : no 26 (extrait)  
Présidence : M. Taillens, Syndic  
Séance ouverte à : 18.30 h.  
Municipalité présente : Au complet

Lors de sa séance du 30 juin 2008,

Swisscom, Cablex	La Municipalité autorise l'entreprise Cablex à effectuer des travaux de fouilles à la Grand-Rue pour la réparation d'une ligne téléphonique.
Jeunesse de Palézieux, Tour de Jeunesse	La Municipalité décide de louer le Battoir les 12 et 13 septembre 2008, ainsi que la salle polyvalente, le 13 septembre 2008 pour l'organisation d'un Tour de Jeunesse.
Groupement juniors	La Municipalité décide d'autoriser le groupement juniors à poursuivre les entraînements les mardis et les jeudis de 19.00 h à 20.30 h. de fin juillet jusqu'au début septembre 2008 sur le terrain du centre scolaire.
ARO, Calendrier des manifestations	La Municipalité prend note du rappel de l'Association Région Oron concernant la possibilité de faire publier les dates des manifestations sur le site de l'ARO.
Établissement scolaire, Promotions Repas des enseignants	La Municipalité décide de mettre la salle polyvalente à disposition de l'Établissement scolaire Oron-Palézieux, le 3 juillet 2008 pour les promotions et le 4 juillet 2008 pour le souper de fin d'année des enseignants.
Cimetière, Marbreries	La Municipalité décide de faire parvenir un courrier à deux marbreries pour leur rappeler les conditions de pose d'un monument dans le cimetière. Notamment en ce qui concerne la demande d'autorisation et l'évacuation de la terre supplémentaire.
Fondation de Vernand	La Municipalité prend note du rapport d'activité 2007 de la Fondation Vernand et décide de ne pas entrer en matière sur la demande de soutien financier.
Centre social protestant	La Municipalité décide de ne pas entrer en matière sur la demande de soutien financier présentée par le Centre social protestant.
Sentence	La Municipalité décide de délivrer la sentence 28/08 de fr. 60.-- pour un stationnement illicite.

./.





**Commune de Palézieux**  
Maison de commune  
1607 Palézieux



Journal "Le Messenger"	La Municipalité accepte que le Journal "Le Messenger" soit considéré comme un organe officiel. De cette manière, chacun pourrait en bénéficier en cas d'envoi à tous les ménages.
Friis Joseph, Don	La Municipalité prend connaissance de l'article de presse parût dans "Le Courrier" concernant M. Joseph Friis et décide de lui attribuer un soutien de fr. 500.—.
Déchetterie	La Municipalité décide de répondre favorablement à la demande du Conseil communal de Granges-Veveyse afin d'étudier la possibilité de collaborer pour l'exploitation de la Déchetterie du Grivaz.
CFF, B + R	Dans le cadre de la réalisation du B + R, la Municipalité autorise les CFF à abattre un arbre supplémentaire, lequel devra être compensé dès la fin des travaux.
MEP, Copil	La Municipalité décide d'attribuer la présidence du Comité de pilotage à M. Bays, Municipal, en remplacement de M. Taillens, Syndic, qui va se retirer du Copil.
Gaz naturel, Holdigaz	La Municipalité prend note que la conduite principale arrive aux portes de la Commune.
Dozinel Lucien et Catherine, Transformations	La Municipalité autorise M. et Mme Dozinel à réaliser des travaux de drainage autour de leur chalet.
Plieuse	La Municipalité décide d'équiper l'administration d'une plieuse qui sera intégrée au photocopieur.
Rugby-Club Haute-Broye, Entraînements	La période d'essai étant terminée, la Municipalité décide d'autoriser le Rugby-Club Haute-Broye à poursuivre ses entraînements sur le terrain du centre scolaire.
Gaz naturel, Bâtiments communaux	La Municipalité décide de préavis favorablement pour étudier la possibilité de raccorder la chaufferie du centre scolaire sur le gaz naturel.
Martin Anaëlle, Apprentissage	La Municipalité prend note que Mlle Martin a réussi son apprentissage d'employée de commerce auprès de l'administration communale et lui adresse ses sincères félicitations.

La discussion étant épuisée, la séance est levée à 22.45 h.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic :

Philippe Taillens



Le Secrétaire :

Jean-Daniel Graz